

rien de « local ». En Suisse seulement – et encore – peut-on considérer le fédéralisme comme synonyme de pouvoir local.

Plusieurs ont insisté sur le fait que, même si elles n'ont pas une envergure locale, les unités fédérales accordent souvent une autonomie considérable à leurs gouvernements locaux. C'est vrai, bien qu'on puisse également trouver des exemples de gouvernements provinciaux très centralisés, qui se sont emparés des pouvoirs des gouvernements locaux. Quoi qu'il en soit, si ce qui nous préoccupe c'est protéger les identités locales, alors pourquoi ne pas déléguer les pouvoirs directement du gouvernement central aux collectivités locales et passer complètement par-dessus le pouvoir régional ? Pourquoi se donner la peine de créer ces provinces, Länder ou États intermédiaires ?

En somme, le fédéralisme ne protège pas les « identités multiples » en général ni les « identités locales » en particulier. Il protège plutôt une forme très précise d'identité – l'identité régionale et nationale. Afin de comprendre le succès du fédéralisme, nous devons donc comprendre la nature et l'importance de ce type d'identité. Qu'est-ce qui fait que, dans les démocraties modernes de la fin du ^{xx}e siècle, ces identités régionales et nationales sont si importantes pour les gens ?

Il nous faut une définition plus claire non seulement de l'identité que protège le fédéralisme mais aussi de la façon dont il la protège. Après tout, il y a bien des façons de déléguer ou de disperser le pouvoir entre les groupes. Il peut y avoir une décentralisation administrative, où les lois sont adoptées au palier central mais mises en œuvre (plus ou moins librement) au palier local. Il peut aussi y avoir diverses formes de corporatisme ou de consociation, qui consiste encore une fois à adopter des lois au palier central, mais qui exige que ces décisions soient prises après avoir suffisamment consulté des groupes en particulier ou peut-être seulement obtenu le consentement de certains groupes. Et il y a d'autres façons de donner du pouvoir à des groupes, en accroissant leur représentation et leur responsabilité et en s'assurant qu'ils peuvent effectivement défendre leurs intérêts dans la prise des décisions politiques.

Ce qui distingue le fédéralisme, cependant, c'est qu'il comporte une répartition du pouvoir législatif et donc une souveraineté divisée. C'est au cœur du fédéralisme. Ce n'est pas seulement une façon de protéger les minorités dans un processus décisionnel majoritaire, ou de décentraliser le pouvoir des paliers supérieurs de gouvernement aux paliers inférieurs. C'est plutôt le rejet de l'idée que la majorité l'emporte et qu'il existe un rapport de supérieur à subordonné. Cette idée est remplacée par celle d'une souveraineté